

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

## DELIBERATION N° 2018-75

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2  
Votants : 14  
Procurations : 1

REÇU LE :

31 OCT. 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 18 OCTOBRE à 20 h 16, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2018**

**Date d'affichage : 13/10/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Fanny KUHN, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (2) :**

Eva BIETH  
Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1) :**

Eva BIETH a donné procuration à Thierry TORRES.

**La séance est ouverte à 20 h 16.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Annabel AUGUSTIN est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET : Retrait de la Commune d'Orlu dans le Syndicat de l'Artillac**

Monsieur le Maire expose :

Pour rappel, le syndicat mixte de l'Artillac a pour missions la gestion de la forêt d'Artillac. La Commune de Serres sur Arget a une voix.

Le syndicat a informé la Commune du retrait de la Commune d'Orlu du Syndicat et l'accord de la Commune d'Alzen pour la reprise de la part de la Commune d'Orlu sans aucune contrepartie. Il s'agit simplement d'acter ce retrait et cette reprise de part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acter le retrait de la commune d'Orlu du syndicat mixte de l'Artillac et de la reprise de la part d'Orlu par la Commune d'Alzen sans aucune contrepartie.
- **AUTORISE M. le Maire** à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

A Serres sur Arget, le 18 octobre 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



**REÇU LE :**  
**31 OCT. 2018**  
**PREFECTURE FOIX**

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du